



Retard sncf > remboursement de billets

Par **illanattia**, le **26/01/2011** à **17:18**

Bonjour, j'ai pris un billet SNCF la semaine dernière. Le train ayant plus de 2h de retard le jour du départ et ne pouvant pas être à l'heure à mon Rdv je ne suis pas monté dans le train, le trajet étant sans intérêt... le fait est, au guichet il m'a été impossible de me faire rembourser mon billet, le billet étant ni échangeable ni remboursable (en théorie, mais le train avait 2 h de retard !) quels recours sont à ma disposition ? Merci

Par **illanattia**, le **26/01/2011** à **17:43**

oui j'avais une réduction avec ma carte 12-25, mais bon cela ne change pas le fait que je n'avais plus intérêt d'arriver ce jour-là à destination puisque je ne pouvais pas être à mon RDV...
Donc ? merci de vos réponses

Par **Marion2**, le **26/01/2011** à **19:01**

Effectivement, si vous aviez une réduction sur le prix de votre billet (25% ou 50%) il n'est ni échangeable, ni remboursable et si vous aviez pris le train, le résultat était le même. Vous n'avez aucun recours.